

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

---

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AC151

présenté par

M. Hetzel

-----

### ARTICLE PREMIER

#### ANNEXE

Supprimer l'alinéa 116

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cycle unique pour l'école maternelle n'aura pas pour effet de donner une nouvelle dimension à l'enseignement pré-élémentaire, bien au contraire, ce cycle unique contribuera à refermer l'école maternelle sur elle-même. C'est pourquoi le cycle des apprentissages fondamentaux issu de la Loi JOSPIN de 1989 avait tout son sens, les premiers apprentissages pouvant débiter pour les uns à la grande section de maternelle, pour les autres au cours préparatoire selon le degré de maturité des enfants. L'école de la République a beaucoup à perdre de cette séparation entre l'école maternelle et l'école élémentaire.